

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 16 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-125 à 25-126 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-127 à 25-150 incluse	27	05	06	32
De la délibération n°25-151 à 25-152 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-153	27	05	06	32
Pour la délibération n°25-154	26	04	07	30
De la délibération n°25-155 à 25-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme. PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir de la délibération n°25-127) Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Elodie DUCASTEL
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. José PIRES

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-143 Demande de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'achat d'équipements de sécurité pour la police municipale

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :

Par affichage, le

26 SEP. 2025

26 SEP. 2025

Fait à Louviers, le

26 SEP. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027 212703755-20250922-25-143-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

N° 25-143

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR L' ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LA POLICE MUNICIPALE

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que la police municipale de Louviers dispose d'un effectif composé de huit agents intervenant sur les communes de Louviers et Incarville.

Afin de garantir la sécurité de ses agents, la ville de Louviers acquiert un gilet pare-balles pour un nouvel employé (faisant suite à une nomination) et substitue deux gilets dont la date de validité est dépassée.

De plus, il est prévu d'équiper les huit gilets de plaques de renfort. Ces plaques servent à absorber et à répartir la force d'un projectile en cas de choc, tout en réduisant la possibilité de lésions pour le porteur.

L'acquisition de cet équipement est éligible à un financement par le biais des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD). Il est possible de solliciter une subvention forfaitaire de 250 € par gilet (cette aide est limitée à un gilet par agent et sera accordée sur présentation d'une facture acquittée).

Par ailleurs, la ville de Louviers envisage d'acheter huit caméras mobiles de la marque AXON, afin d'optimiser le contrôle et la sécurité des opérations. L'État apportera une aide financière pour cet achat, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, à savoir,

- L'Article 45 de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;
- L'Article 14 de la loi n°2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure ;
- Le Décret n°2022-1395 du 2 novembre 2022 modifiant les règles du Code de la sécurité intérieure concernant le traitement des données personnelles issues des caméras individuelles des agents de police municipale.

Une aide financière allant jusqu'à 200 € par caméra pourra être accordée, après présentation des documents nécessaires.

D'un point de vue financier, l'acquisition de matériel de service est éligible aux Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le coût total estimé de l'opération est le suivant :

- Achat de gilets pare-balles et plaques balistiques : 4 172,77 € hors taxes, soit 5 007,33 € toutes taxes comprises
- Achat des huit caméras AXON : 7 744,00 € hors taxes, soit 9 292,80 € toutes taxes comprises.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition de ces équipements de service destinés à assurer la sécurité des huit policiers municipaux ;
- D'autoriser le dépôt des demandes de subvention afférentes dans le cadre du FIPD, du dispositif spécifique d'aide à l'achat de gilets pare-balles et du dispositif de financement des caméras-piétons tel que prévu par les textes législatifs et réglementaires susvisés.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'achat d'équipements de service de sécurité précités pour la police municipale,

APPROUVE la demande de subvention FIPD dans le cadre de ces achats,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires afférents à ce projet,

DIT que les recettes en résultant seront versées sur le budget principal Article 1321 - LC 37575.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25-143-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025